

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.03.2019	16h20	19.314	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Céline Vara

Titre : Le canton de Neuchâtel va-t-il profiter pleinement de la manne fédérale en faveur de la biodiversité ?

Contenu :

Dans le cadre des conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement, la Confédération a alloué un budget plus conséquent que pour la période 2016-2019, prenant conscience du retard pris lors de la dernière période ; retard qui s'explique par une absence totale de mesures en faveur de la protection de la biodiversité, malgré les décisions du Parlement fédéral et les promesses politiques (plan d'action Stratégie biodiversité suisse).

La manne fédérale allouée au canton est de 8 millions de francs, répartis sur cinq années. La participation de la Confédération ne couvre cependant pas l'ensemble des coûts. Selon les projets, ce soutien peut varier de 40% à 75%, ou fait l'objet d'un versement forfaitaire. Autrement dit, il est nécessaire que le canton, les communes et les associations mettent la main à la poche pour financer leur part ; le Grand Conseil devra d'ailleurs se prononcer sur la part revenant au canton. L'argent non utilisé par un canton est mis dans un pot commun et proposé aux cantons qui auraient fait une offre dépassant l'enveloppe proposée. L'argent qui resterait non affecté après ce deuxième tour conduirait à une réduction du crédit cadre fédéral pour la période considérée (2020-2024).

Sachant que la préservation et revalorisation de notre biodiversité est essentielle et urgente au regard des dégâts considérables constatés ces vingt dernières années (extinction des insectes, des oiseaux...) :

1. Le canton de Neuchâtel compte-t-il assurer la totalité du solde de la participation revenant aux « autres » acteurs, soit ce qui manquera pour obtenir les 8 millions de francs, en tenant compte de la participation des communes et des associations ?
2. Si les projets déposés d'ici au 29 mars 2019 dépassent la somme allouée, est-ce que le canton de Neuchâtel va tenter d'obtenir davantage que les 8 millions de francs alloués (négociations de mai à août 2019) ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Céline Vara

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :